

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 23 NOVEMBRE 2015

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 23 novembre 2015 à 20 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Est également présent, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les soussignés, membres du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, étant tous présents à la salle des délibérations le 23 novembre 2015, à 20 h 30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les sujets à l'ordre du jour.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 1) **Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.**
- 2) **Période de questions.**
- 3) **Achat de la propriété située au 205 rue Pope, Cookshire**
- 4) **Période de questions.**
- 5) **Séance close.**

- 1) **Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2015-11-5329

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents à ladite session, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* et adopte l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) **Période de questions.**

Aucune.

3) Achat de la propriété située au 205 rue Pope, Cookshire.

Résolution 2015-11-5330

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat que la municipalité a faite sur la propriété de M. Paul Primeau située au 205 rue Pope à Cookshire a été acceptée par le vendeur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu majoritairement :

DE mandater le courtier immobilier Jeremy Lacroix du Groupe Sutton afin qu'il finalise l'achat de la propriété située au 205 rue Pope à Cookshire appartenant à M. Paul Primeau;

D'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cet achat;

DE financer cet achat à même le fonds réservé de la vente du 210 rue Principale Est.

La conseillère Amanda Hamel vote contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

4) Période de questions.

Aucune.

5) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2015-11-5331

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 21 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier